



Conseil d'établissement

Le 16 septembre 2025 – Gymnase pavillon Ste-Marie – 19h15

Procès-verbal de la rencontre

Personnes présentes :

Membres parents	Présence	Membres du personnel	Présence
Corinne Thériault-Beauchamp	X	Caroline Durand, enseignante	X
Danielle Njike	X	Véronique Blackburn, enseignante	X
Nathalie Ardoin	X	Nadia-Isabelle Coderre, enseignante	X
Alexina Meunier	ABS	Caroline Jeanson (Substitut), enseignante	
Christelle Ngnintedem Kenfack	ABS	Anne-Gabrielle Malo, professionnelle	X
Caroline Perreault	ABS	Joanie Belley, responsable du service de garde	X
Émilie Lafleur (Substitut)	X	Marie-Christine Hivon, direction	X
Jessica Comeau Audigé (Substitut)	X	Andréanne Bordeleau, DA	X
		Véronique Neveu, DA intérimaire	ABS

* *Quorum : Majorité des membres (7 membres) dont la moitié des parents (3 parents).*

1. Vérification du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour. —————→

CE-009-160925

Madame Émilie Lafleur propose d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

2. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du 6 mai 2025. —————→

CE-010-160925

Madame Corinne Thériault-Beauchamp propose d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2025

Adopté à l'unanimité

3. Parole au public

Personne ne se prévaut de ce droit.

4. Points de la direction

La direction souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et remercie l'implication de chacun. La direction informe les nouveaux membres du conseil qu'un envoi courriel sera fait avec les documents relatifs à la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement en lien avec les changements issus de la Loi 40 et s'assure que chacun des membres a pris connaissance des capsules et documents.

- Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement (PDF 1,42 Mo)
- Schéma - Le conseil d'établissement d'une école (PDF 203 Ko)
- Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs (PDF 210 Ko)
- Proposition de calendrier des principaux sujets traités au conseil d'établissement (PDF 199 Ko)
- Procédure pour la tenue d'un conseil d'établissement à distance.

La direction fera également suivre par courriel aux nouveaux membres du conseil d'établissement, la première capsule « Formation obligatoire à l'intention des membres du conseil d'établissement-Introduction » et le site concernant la nouvelle gouvernance scolaire.

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

https://www.youtube.com/watch?v=ga3LgPXLFDQ&feature=youtu.be&ab_channel=%C3%89ducationetEnseignementsup%C3%A9rieurQu%C3%A9bec

La direction invite les nouveaux membres à prendre connaissance des documents.

4.1 Nomination de la présidence, vice-présidence, secrétaire.

CE-011-160925

La direction fait le portrait des responsabilités de chaque poste en élection.

La direction invite les membres à proposer un candidat ou à recevoir les différentes candidatures.

- Madame Corinne Thériault-Beauchamps se propose au titre de présidente du conseil d'établissement. Aucun autre membre ne dépose sa candidature.
- Madame Nathalie Ardouin se propose au titre de vice-présidence du conseil d'établissement. Aucun autre membre ne dépose sa candidature.
- Madame Marie-Christine Hivon se propose au poste de secrétaire.

Madame Joanie Belley propose l'approbation de la présidence, de la vice-présidence et du poste de secrétaire.

Approuvé à l'unanimité

4.2 Calendrier des rencontres

Dépôt de l'ébauche du calendrier pour les rencontres 2025-2026. Il est proposé que les rencontres se tiennent à 18h30 au gymnase du pavillon Ste-Marie. Il est proposé que les dates soient les mardis. Les rencontres se feront en présentielle. La direction expose l'importance aux membres de signifier leur présence lors des réunions afin de s'assurer d'avoir quorum.

- 16 septembre suite à l'assemblée générale
- Mardi 7 octobre
- Mardi 4 novembre
- Mardi 9 décembre
- Mardi 13 janvier
- Mardi 17 février
- Mardi 14 avril
- Mardi 12 mai
- Juin : au besoin

4.3 Règles de régie internes

La direction dépose le document des règles de régie interne aux membres pour consultation avec précisions apportées.

Madame Corinne Thériault-Beauchamps propose l'approbation des règles de régie interne pour l'année 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité

4.4 Budget du conseil d'établissement

La direction informe les membres du conseil que le montant de 530,00 \$ antérieurement alloué pour le fonctionnement du conseil d'établissement n'est plus disponible. Ce montant servait notamment à couvrir les dépenses encourues pour les frais de kilométrage ou de gardiennage.

4.5 Publicité à l'école

CE-012-160925

Il est proposé par les membres de distribuer les publicités provenant uniquement de St-Charles-Borromée et Joliette, compte tenu du partenariat et de l'entente entre le milieu scolaire et ces derniers. Toute autre publicité ne pourra être distribuée dans les familles via l'école à moins d'une décision de la direction. Dans le cas de la réception des publicités par courriel, ces informations pourraient être envoyées dans les familles via ce médium de communication.

Il est proposé par madame Joannie Belley d'approuver la proposition en lien avec la publicité des partenaires à l'école.

Approuvé à l'unanimité

4.6 Tarification service de garde

CE-013-160925

Présentation par madame Joanie Belley, responsable du service de garde de la tarification proposée pour le service de garde pour les périodes de matin du midi et du soir et ce, en respect de l'indexation des contributions financières maximales exigées du règlement sur les services de garde en milieu scolaire.

Période	Enfant subventionné par le MEES	Enfant non subventionné par le MEES	Service de dépannage, enfant non sporadique.
Matin (7h00 à 8h05)	0	3,45 \$/ jour	3,45 \$
Midi (11h30 à 12h50)	0	4,25 \$/ jour	4,25 \$
Après l'école (15h15 à 17h45)	0	8,00 \$ /jour	8,00 \$
Matin et midi	7,70 \$/jour	MAX de 10,00 \$ /jour	7,70 \$/jour
Midi et après l'école	9,70 \$/jour	MAX 10.00 \$ /jour	Maximum de 10,00 \$
Matin, midi et après l'école	9,70 \$jour	MAX 10.00 \$ /jour	Maximum de 10,00 \$
Midi 5jrs/sem. 1 ^{er} sept. au 23 juin	0	300,00 \$	4,00 \$
Journée pédagogique	9,70 \$	9,70 \$	9,70 \$

Il est proposé par madame Véronique Blackburn d'approuver les tarifs modifiés pour le service de garde modifié.

Approuvé à l'unanimité

4.7 Code de vie – Mise à jour

CE-014-160925

Suite aux annonces ministérielles du 1 mai 2025 en lien avec le vouvoiement et l'interdiction de cellulaire à l'école, le code de vie a été modifié, afin de respecter les orientations Ministérielles. La direction présente également une version abrégée du code de vie pour les parents et élèves.

Extrait 1er mai 2025

Publié par : Cabinet du ministre de l'Éducation

Interdiction du cellulaire sur tout le terrain de l'école : agir à la source

Dès la rentrée 2025, l'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels sera interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain des écoles publiques et privées. Cette mesure vient élargir l'interdiction du cellulaire en classe en vigueur depuis janvier 2024.

De nouvelles règles de vie axées sur le respect

Les écoles publiques et privées devront également modifier leurs codes de vie afin d'y intégrer des pratiques et comportements favorisant le respect. L'entrée en vigueur obligatoire se fera en janvier 2026, mais les écoles seront invitées à modifier leur code de vie dès la publication du règlement qui comportera notamment ces mesures :

- le vouvoiement deviendra la norme dans toutes les écoles du Québec;*
- les élèves devront désormais s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame »;*
- ce code établira également d'autres règles de vie commune, qui contribueront à responsabiliser les élèves afin qu'ils adoptent des comportements respectueux, comme l'utilisation de marques de politesse avec les autres élèves et tous les membres du personnel ainsi que le respect des biens de l'école;*
- sous réserve de l'adoption du projet de loi no 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, le respect des principes fondamentaux que sont l'égalité femmes-hommes ainsi que le visage découvert sera ajouté au code de vie.*

En cas de manquement aux règles, des sanctions devront être appliquées selon la gravité des gestes. Cela pourrait notamment aller d'un avertissement jusqu'à l'expulsion de l'élève. Des gestes pour réparer les torts causés, qui pourront prendre la forme d'une lettre d'excuses, de services rendus à l'école, de travaux communautaires ou encore d'un cercle de discussions, seront aussi demandés aux élèves intimidateurs pour qu'ils prennent conscience des conséquences de leurs actions. Chaque direction d'école aura la latitude de déterminer les gestes à poser et les sanctions à imposer.

Il est proposé par madame Caroline Durand propose d'approuver les modifications au code de vie.

Approuvé à l'unanimité

5. Points d'information

5.1 Comité de parents (I) (5 min.)

La personne responsable est madame Corinne Thériault-Beauchamp

5.2 Correspondance (I) (5 min.)

5.3 Service de garde (I) (5 min.)

6. Prochaine rencontre : le mardi 7 octobre à 18h30 au pavillon Ste-Marie.

7. Levée de l'assemblée →

CE-015-160925

Madame Nadia-Isabelle Coderre propose la levée de l'assemblée, il est 20h10.

Approuvé à l'unanimité



Corinne Thériault-Beauchamp
Présidente



Marie-Christine Hivon
Direction



17 septembre 2025

Amendement au premier conseil d'établissement - Démission de deux membres

Le 17 septembre 2025, suite à l'assemblée générale et à la tenue du premier conseil d'établissement, l'équipe de direction a appris que madame Christelle Ngnintedem Kenfack, parent ayant un poste sur le conseil d'établissement est démissionnée de secteur.

Le poste de madame Ngnintedem Kenfack devient donc vacant pour une durée d'un an.

Tel que le stipule la loi :

...il n'est pas nécessaire de convoquer une nouvelle assemblée des parents. Le poste est pourvu par un parent désigné par les autres parents membres du CÉ; la LIP ne précise pas la manière de désigner ce nouveau représentant des parents. Il est néanmoins recommandé de convoquer une séance extraordinaire du CÉ, pouvant se tenir virtuellement, pour désigner formellement ce nouveau représentant des parents pour la durée non écoulée du mandat du parent démissionnaire.

Source: art. 55 LIP

Suite à l'assemblée générale, 5 personnes ont manifesté leur intérêt à l'effet d'obtenir un siège sur le conseil d'établissement. Les 3 postes ont été octroyés suite à un vote. Les deux candidats restants ont accepté d'être parent substitut.

A cet effet, suite à une vérification des votes obtenus, madame Jessica Comeau Audigé est la candidate ayant le plus de votes au niveau des deux parents substitut.

Nous avons vérifié avec madame son intérêt à obtenir le siège de madame Ngnintedem Kenfack pour un an. Suite à son intérêt positif, une consultation a été faite par courriel le 17 septembre 2025 au niveau des parents membres du conseil d'établissement.

À l'unanimité, madame Jessica Comeau Audigé a été désignée formellement comme nouvelle représentante des parents sur le conseil d'établissement de l'école des Mésanges et ce, pour une période d'un an.

Le 17 septembre 2025 à 15h10

Nous recevons via le secrétariat, la démission de madame Caroline Perreault de son siège sur le conseil d'établissement. Le poste de madame Perreault devient donc vacant pour une durée d'un an.

Tel que le stipule la loi :

...il n'est pas nécessaire de convoquer une nouvelle assemblée des parents. Le poste est pourvu par un parent désigné par les autres parents membres du CÉ; la LIP ne précise pas la manière de désigner ce nouveau représentant des parents. Il est néanmoins recommandé de convoquer une séance extraordinaire du CÉ, pouvant se tenir virtuellement, pour désigner formellement ce nouveau représentant des parents pour la durée non écoulée du mandat du parent démissionnaire.

Source: art. 55 LIP

Nous proposons aux membres parents la même formule pour combler le poste avec notre 2e parent substituts soit madame Émilie Lafleur.

Nous avons vérifié avec madame son intérêt à obtenir le siège de madame Perreault pour un an. Suite à son intérêt positif, une deuxième consultation a été faite par courriel le 17 septembre 2025 au niveau des parents membres du conseil d'établissement.

Suite aux courriels reçus des membres parents, tous sont en accord avec les deux nominations.

Les deux postes sont donc comblés par mesdames Jessica Comeau-Audigé et Émilie Lafleur.

Nous n'avons plus de parents siégeant aux deux postes de parents substitut.

Corinne Thériault-Beauchamp
Présidente


Marie-Christine Hivon
Direction